



## Réunion de la Commission des récompenses du Lundi 2 octobre 2017 à Phalempin



### *Présences :*

*DOUTEMENT Bernard – RANDOUR Jean-Marie – DENIS Monique – VANSTEENE Daniel – SMAGUE Bernard – KINDT Sébastien – HERBAUT Stéphane – HENNERON Lionel.*

### *Excusé(e)s :*

*GRUSZCZYNSKI Dorienne – Didier HOCHARD – Olivier DERUWEZ*

## **1/. Quotas et critères d'attribution des médailles et lettres de félicitations :**

### A/. Médailles et Lettres de félicitations de la FFBB

- Quotas LRNPDC: (2 départements)
  - 4 médailles d'or (2 ou 3 pour le Nord), remises à l'AG de la FFBB,
  - 11 médailles d'argent (7 pour le Nord), remises à l'AG de la LRNPDC,
  - 11 médailles de bronze (7 pour le Nord), remises aux AG des Districts,
  - 8 lettres de félicitations (5 pour le Nord), remises aux AG des Districts.

Désormais, **les demandes de médailles d'or et d'argent FFBB sont à faire auprès de la Ligue** qui gère intégralement les attributions. En revanche, le CDNBB continue à gérer les demandes et attributions des médailles de bronze et les lettres de félicitations de la FFBB, en accord avec la Ligue.

- Quotas CDNBB: (Département du Nord uniquement)
  - 9 médailles de bronze supplémentaires et 10 lettres de félicitations supplémentaires remises aux AG de Districts.
- Conditions d'attribution :
  - Lettre de félicitations : 3 ans au moins au service du basket,
  - Médaille de bronze : 5 ans au moins au service du basket,
  - Médaille d'argent : 5 ans après la médaille de bronze,
  - Médaille d'or : 5 ans après la médaille d'argent et avoir une activité particulièrement méritante.

### B/. Médailles et Lettres de félicitations du CDNBB

- Quotas : 10 médailles d'or, 20 médailles d'argent, 50 médailles de bronze et 100 lettres de félicitations.
- Conditions d'attribution : **(nouveaux critères en adéquation avec la FFBB)**
  - Lettre de félicitations : 3 ans d'ancienneté au service du basket
  - Médaille de bronze : 5 ans d'ancienneté au service du basket
  - Médaille d'argent : 5 ans après la médaille de bronze

- Médaille d'or : 5 ans après la médaille d'argent et avoir une activité particulièrement méritante.
- Insignes : 6 insignes d'or et 10 insignes d'argent peuvent être attribués chaque année, selon les services rendus en faveur du basket et sur décision du Président du CDNBB. Ces insignes sont remis lors de l'AG du CDNBB.

### C/. Médailles et Lettres de félicitations du DISTRICT

- Chaque district concerné décide des quotas et des conditions d'attribution des médailles et lettres de félicitations. Celles-ci seront remises aux récipiendaires lors de l'AG du district concerné.

## 2/. Chronologie à respecter:

### Dates à retenir :

- **Début décembre** : envoi à chaque président de district d'un premier courrier demandant d'adresser au CDNBB, pour le 30 janvier de l'année suivante, la liste de l'ensemble des personnes récompensées à l'aide des imprimés adéquats.
- **Début février** : étude des dossiers après réception de l'ensemble des demandes. (Vérification, si cela n'a pas encore été réalisé par le district, de l'ancienneté, des critères et de FBIV2)
- **Fin mars** : envoi des propositions **de médailles de bronze et des lettres de félicitations FFBB** à la LRNPDC pour accord. (la LRNPDC devenant gestionnaire à part entière de l'administration des médailles d'or et d'argent FFBB)
- **Fin avril** : après établissement de la liste des récipiendaires (CDNBB), et vérification des critères d'attribution, rencontre avec le Président du CDNBB pour accord et éventuelle(s) médaille(s) supplémentaire(s). Les médailles seront achetées et transmises au graveur.
- **Début mai** : Les lettres de félicitations sont imprimées.
- **Fin mai ou début septembre** : Assemblée Générale des districts ou réunions générales : remise de l'ensemble des récompenses en présence du Président du CDNBB.
- **Début Juin** : Assemblée Générale du CDNBB : remise des insignes (or et argent) du CDNBB.

## 3/. Gestion des demandes:

Il appartient bien au responsable « récompenses » de chaque district d'étudier et de valider les demandes en fonction des propositions reçues. (Sur le formulaire adéquat)

Ensuite, soit la LRNPDC valide ou refuse, (Pour les médailles d'or et d'argent FFBB), soit le CDNBB valide ou refuse. (Pour les autres récompenses départementales)

Enfin, les districts qui octroient des médailles et lettres de félicitations restent responsables de leur choix.

#### **4/. Tableaux des références:**

Les contrôles et saisies se feront uniquement sur FBIV2, afin de tous travailler sur le même support.

En cas de litige, MM. DOUTEMENT et RANDOUR sont à votre entière disposition. Mme Colette FOUQUET est votre principale interlocutrice au siège du CDNBB. Elle saisira l'ensemble des récompenses sur FBI en fin de saison. Suite à cette saisie, chaque district recevra un nouvel export FBIV2. (Uniquement les licenciés du district concerné).

#### **5/. Transmission des documents:**

Les clubs seront en copie des documents transmis aux différents districts début décembre. La Commission Communication sera sollicitée afin de faire paraître ces documents sur le site du CDNBB.

Alain CATTELLE

Bernard DOUTEMENT

Jean-Marie RANDOUR